

---

---

# AVIS DE PROJET



## RENATURALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE PETITE-DÉCHARGE

### VILLE D'ALMA



Génivel-BPR  
345, rue des Saguenéens, bureau 150  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 6K9

Septembre 2002

---

---



<b>À l'usage du ministère de l'Environnement</b>	<b>Date de réception</b>
	<b>Numéro de dossier</b>

**1. Promoteur**

<b>Nom :</b>	Ville d'Alma
<b>Adresse :</b>	715, rue Harvey ouest ----- Édifice de l'Hôtel de ville ----- Alma (Québec) G8B 7H2
<b>Téléphone :</b>	(418) 669-5000
<b>Télécopieur :</b>	(418) 669-5019
<b>Courriel :</b>	jeanyves.lessard@ville.alma.qc.ca
<b>Responsable du projet :</b>	Jean-Yves Lessard ing.

**2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)**

<b>Nom :</b>	Génivel-BPR
<b>Adresse :</b>	345, rue des Saguenéens, bureau 150 ----- Chicoutimi (Québec) G7H 6K9 -----
<b>Téléphone :</b>	(418) 549-8092
<b>Télécopieur :</b>	(418) 543-0308
<b>Courriel :</b>	clapierre@groupe-bpr.com
<b>Responsable du projet :</b>	Carol Lapierre, ing.



Renaturation des berges de la rivière Petite-décharge à Alma

### 3. Titre du projet

### 4. Objectifs et justification du projet

*Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.*

La ville d'Alma désire mettre de l'avant un projet d'aménagement des berges de la rivière Petite-décharge. Le concept d'aménagement est axé principalement sur la renaturation des berges de la rivière et l'optimisation de son potentiel faunique. Il devra concilier les différents usages du milieu et les objectifs suivants liés au projet :

- Redonner à la rivière des berges verdoyantes, accessibles et naturelles avec des écosystèmes diversifiés ;
- Rechercher une diversification d'atmosphère, un équilibre et une continuité tant visuelle que fonctionnelle entre les équipements en place, la trame urbaine et les aménagements ajoutés ;
- Elaborer des aménagements écologiques qui utilisent un maximum de végétaux d'espèces indigènes ;
- Permettre l'intégration et l'amélioration dans les aménagements du réseau cyclable d'Alma et de ses accès vers les quartiers et les parcs environnants ;
- Favoriser une plus grande accessibilité au cours d'eau.

Les interventions proposées tiennent compte, entre autres, de considérations de diversité écologique (végétation de transition et de talus, pente caractéristique de bord de l'eau à caractère naturel) et d'esthétisme (végétation ayant des attraits ponctuels selon les saisons et notion de design misant sur le caractère écologique).

Actuellement, il y a une forte volonté des différents intervenants du milieu afin d'agir rapidement pour la mise en valeur de la Petite-Décharge. Du côté de la ville d'Alma, des investissements dans le traitement des eaux usées ont permis de solutionner le problème du rejet d'eaux brutes dans la rivière Petite-Décharge. Du côté de la papeterie Abitibi-Consolidated, d'importants efforts ont été mis en œuvre pour moderniser l'usine et par le fait même réduire l'impact sur le milieu naturel (arrêt du flottage de bois, nouveau procédé de fabrication, traitement secondaire des eaux usées). Finalement, en 1995 était créée la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Alma-Jonquière qui a produit un plan d'action et de réhabilitation écologique conformément aux exigences du Programme SLV 200. Ce plan a été réalisé en concertation avec les intervenants politiques, économiques et sociaux de la région et un des volets du document portait sur la mise en valeur de la rivière Petite-Décharge du point de vue



des éco-loisirs. Dans la suite des choses, en 1999, la municipalité mettait sur pied la Corporation d'aménagement de la Petite-Décharge (CAP). Il s'agit d'un organisme sans but lucratif regroupant des représentants de l'ensemble des intervenants concernés par la gestion, la mise en valeur et l'aménagement de la rivière (gestionnaires, riverains, usagers). Depuis sa création, cet organisme a été à l'origine de nombreuses initiatives concrètes de mise en valeur de la rivière.

Le projet de renaturalisation des berges de la rivière Petite-Décharge s'insère dans le Plan stratégique des interventions au centre-ville d'Alma qui vise la mise en œuvre d'actions de développement et d'aménagement pour revitaliser le centre-ville. L'amélioration de l'image du centre-ville via la création et le maintien d'un environnement de qualité fait partie des grands enjeux du Plan stratégique, et le projet de mise en valeur de la rivière Petite-Décharge est un des moyens préconisés pour atteindre cet objectif. Il contribuera également à améliorer l'aspect visuel de la ville d'Alma.

## **5. Localisation du projet**

*Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités touchés). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.*

Le projet sera réalisé sur une distance approximative de 1500 mètres dans la rivière Petite-décharge (voir plan de localisation en annexe) entre le pont de la rue Scott et le pont Carcajou.

## **6. Propriété des terrains**

*Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.*

Les terrains riverains appartiennent en grande partie à la ville d'Alma. Cependant, quelques propriétés privées et commerciales sont présentes. Quelques lots de grève sont occupés et entretenus par la ville d'Alma. Un plan présentant ces informations est fourni en annexe.





## 7. Description du projet et de ses variantes

*Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

La réalisation des travaux de renaturalisation des berges de la rivière Petite-Décharge aura pour effet de transformer un milieu artificialisé aux habitats fauniques dégradés et au potentiel récréatif sous-utilisé en une rivière renaturalisée, aux habitats aquatiques et riverains diversifiés et productifs, plus accessible à la population et favorisant la mise en valeur de son potentiel récréatif.

Les principaux éléments du concept d'aménagement sont les suivants :

### SEUILS :

Une douzaine de seuils en enrochement construits en forme d'arche viendront remplacer les seuils en béton existants. Les seuils en arche permettront de répartir le débit d'étiage à différents endroits dans la rivière et donneront un aspect plus naturel. Ce type de seuil d'une hauteur d'environ 1 mètre est facilement franchissable par les salmonidés. Des fosses pourront être aménagées en aval de certains seuils de manière à créer une diversité d'habitat pour le poisson.

### ÎLE :

La fontaine existante au centre de la rivière sera transformée en île de verdure. Un accès à l'île pourra être aménagé via la passerelle existante.

### LOBES :

Les lobes sont des structures qui avancent dans la rivière. Ils permettent de changer la linéarité de la rive et créer des zones d'accumulation de sédiments à l'arrière des lobes, ce qui permet l'implantation de végétaux et une diversification du milieu.

### PERRÉS DE PROTECTION ET PLANTATION :

Des perrés de protection seront placés à la base des murs existants de manière à consolider la base de ces derniers qui commencent à montrer des signes de dégradation importants par endroits. Au sommet des perrés, des plantations d'arbustes seront réalisées pour dissimuler derrière un couvert végétal la partie des murs de béton qui demeurera visible.



## 8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

*Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).*

La rivière Petite Décharge s'étend sur le territoire d'Alma à partir du lac Saint-Jean jusqu'à la Pointe des Américains qui constitue le point de départ de la rivière Saguenay. Avec la Grande décharge elle forme un lien entre le lac Saint-Jean et le Saguenay et s'étend sur une longueur de 17 kilomètres. Elle s'écoule en plein centre-ville d'Alma et est ponctuée de sites et d'attraits particuliers dont plusieurs revêtent un intérêt marqué du point de vue faunique, en plus de lui conférer une vocation panoramique indiscutable. De plus, la présence des Îles de Saint-Gédéon à l'exutoire du Lac Saint-Jean et de baies et marais situés le long de son cours lui confère un fort potentiel récréo-touristique.

Les berges du secteur à l'étude sont caractérisées par la présence de murs de béton. La présence de ces murs a transformé l'aspect du cours d'eau de façon radicale. Ces murs sont présents sur une distance d'environ 1,25 km entre le pont de la rue Scott et le poste de pompage sur la rive droite et sur 0,72 km entre le pont Saint-Joseph et le poste de pompage sur la rive gauche. Des photos de ces structures sont présentées en annexe.

Actuellement, la rivière n'est que très peu accessible aux promeneurs. L'uniformité des lignes et des matériaux rend ce tronçon visuellement peu agréable et monotone. De plus, ce type d'aménagement ne présente actuellement aucun intérêt pour la faune et la flore.

Les principales contraintes associées à la réalisation de ce projet sont de nature technique :

- Contrainte associée à l'importante variation des débits (débit d'étiage vs débit de crue) ;
- Présence d'éléments bâtis et d'ouvrages à conserver (conduites d'aqueduc et d'égouts) à proximité des berges ;
- Ne pas augmenter les risques d'inondation.



## 9. Principaux impacts appréhendés

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux naturel et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.*

### Milieu physique

Dans l'ensemble, le milieu physique subira des modifications localement en ce qui concerne la qualité de l'eau, le régime sédimentaire et l'hydrodynamique. Ces impacts sont principalement associés au remblayage dans la rivière et à l'abaissement du niveau de l'eau qui provoqueront une augmentation de la turbidité de l'eau.

### Milieu biologique

Les habitats actuels de la zone des travaux sont de piètre qualité et la biodiversité est passablement réduite. Le projet d'aménagement des berges est un projet d'optimisation faunique qui permettra la création de nouveaux habitats de qualité. Cependant, malgré l'impact positif appréhendé, les travaux en cours d'eau auront quand même un impact sur la faune aquatique et sur les habitats. Ces impacts seront cependant limités dans le temps et dans l'espace. Les pertes d'habitat seront largement compensées une fois les travaux terminés par les nouveaux habitats de meilleure qualité.

### Milieu humain

Pendant la construction, les principaux impacts seront situés au niveau des activités récréatives et sur la circulation locale qui seront perturbées, ainsi qu'au niveau de l'augmentation du niveau sonore associés au transport de matériaux et à la présence du chantier de construction. Après la période de construction, la présence des nouveaux aménagements aura un impact positif sur le milieu humain, les activités récréatives étant plus diversifiées et mieux intégrées à la rivière. De plus, l'environnement visuel sera considérablement amélioré, ce qui se traduira par une meilleure qualité de vie pour les résidents des quartiers environnants.

## 10. Calendrier de réalisation du projet

*Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Le dépôt de l'étude d'impact est prévu à la fin du mois de mars 2003, date à laquelle le processus de consultation publique en vue de l'obtention de l'autorisation du ministre de l'Environnement sera amorcé. Une fois cette autorisation reçue, les travaux vont débiter. Ils seront réalisés en phases échelonnées sur une période de deux ans.



### 11. Phases ultérieures et projets connexes

*Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Non applicable

### 12. Modalités de consultation du public

*Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact. Le cas échéant, inclure le plan de communication envisagé.*

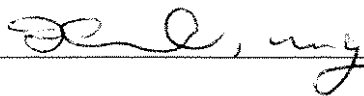
Un comité multipartite ayant pour objectif l'aménagement de la Petite-Décharge a été formé il y a quelques années. Le C.A.P. (comité d'aménagement de la Petite-Décharge) coordonne les activités et interventions ayant cours sur la Petite-Décharge. Il est donc le principal instigateur du projet. Le concept d'aménagement proposé a été accepté par le conseil d'administration de ce comité et présenté au public lors d'une assemblée générale annuelle du C.A.P. en novembre 1996. Cette consultation publique a fait ressortir la préoccupation des gens par rapport au dossier de la Petite-Décharge.

### 13. Remarques

*Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.*

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 26/9/2002 par







---

## **ANNEXES**

- **Plan de localisation**
  - **Plan détaillé**
  - **Document photographique**
-



---

## **PLAN DE LOCALISATION**

---



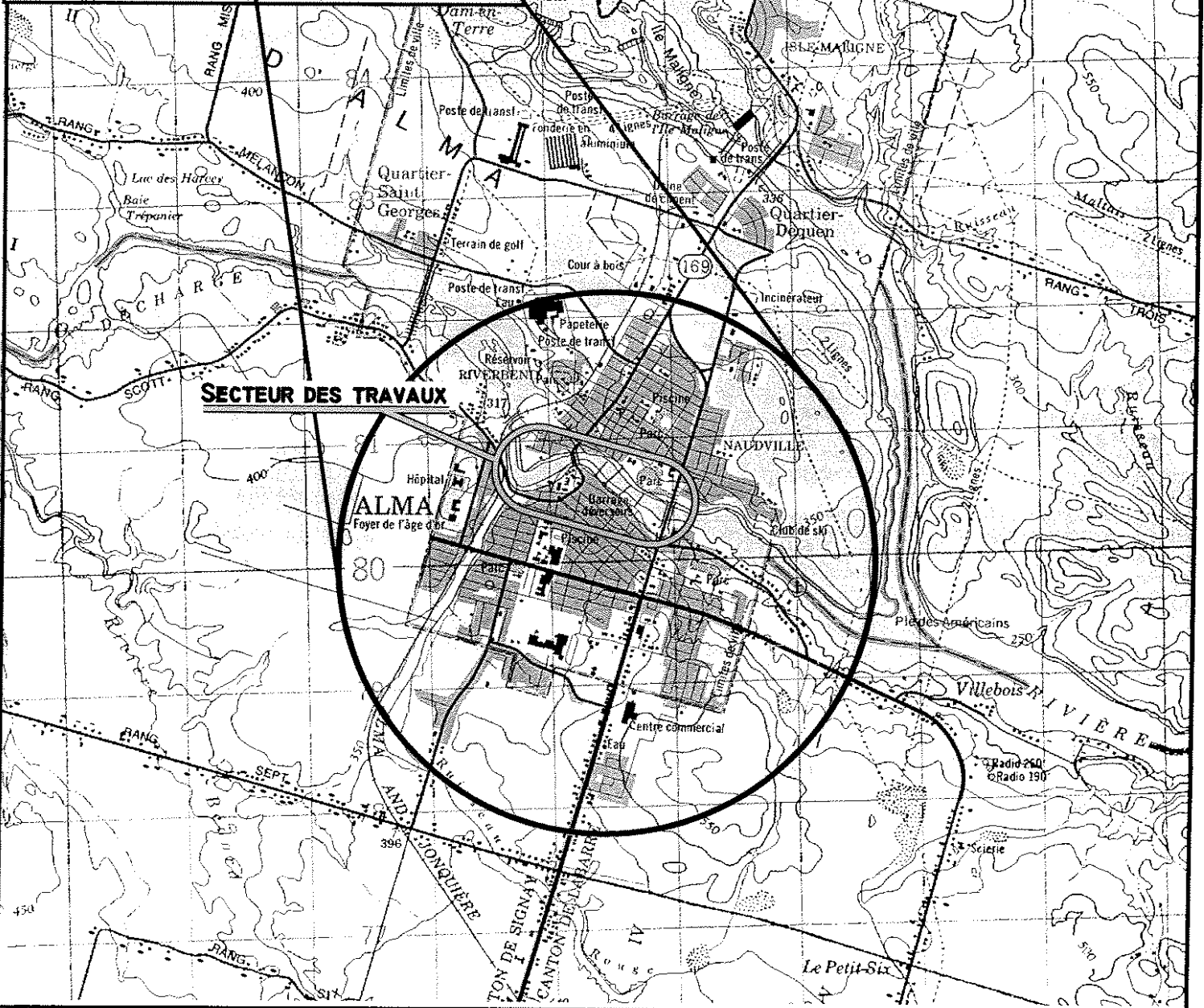
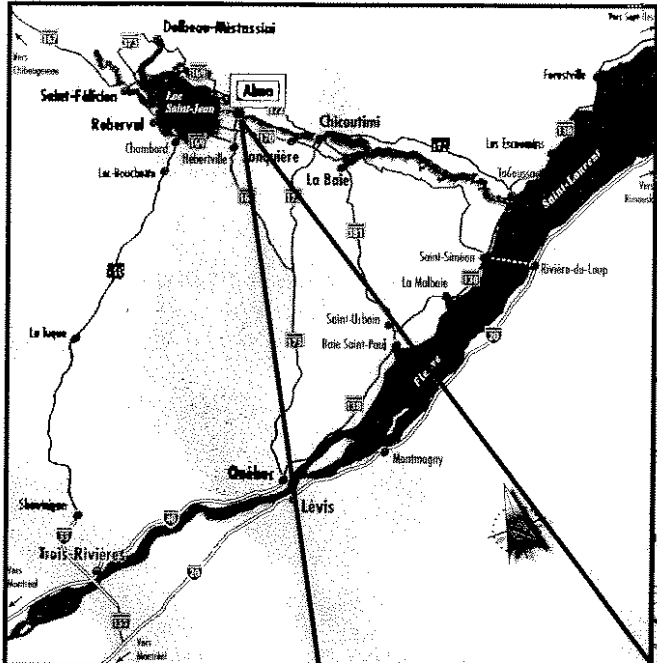
# LOCALISATION DES TRAVAUX RIVIÈRE PETITE-DÉCHARGE ALMA



Groupe-conseil

ÉCHELLE

1 : 50 000





---

## **PLAN DÉTAILLÉ**

---



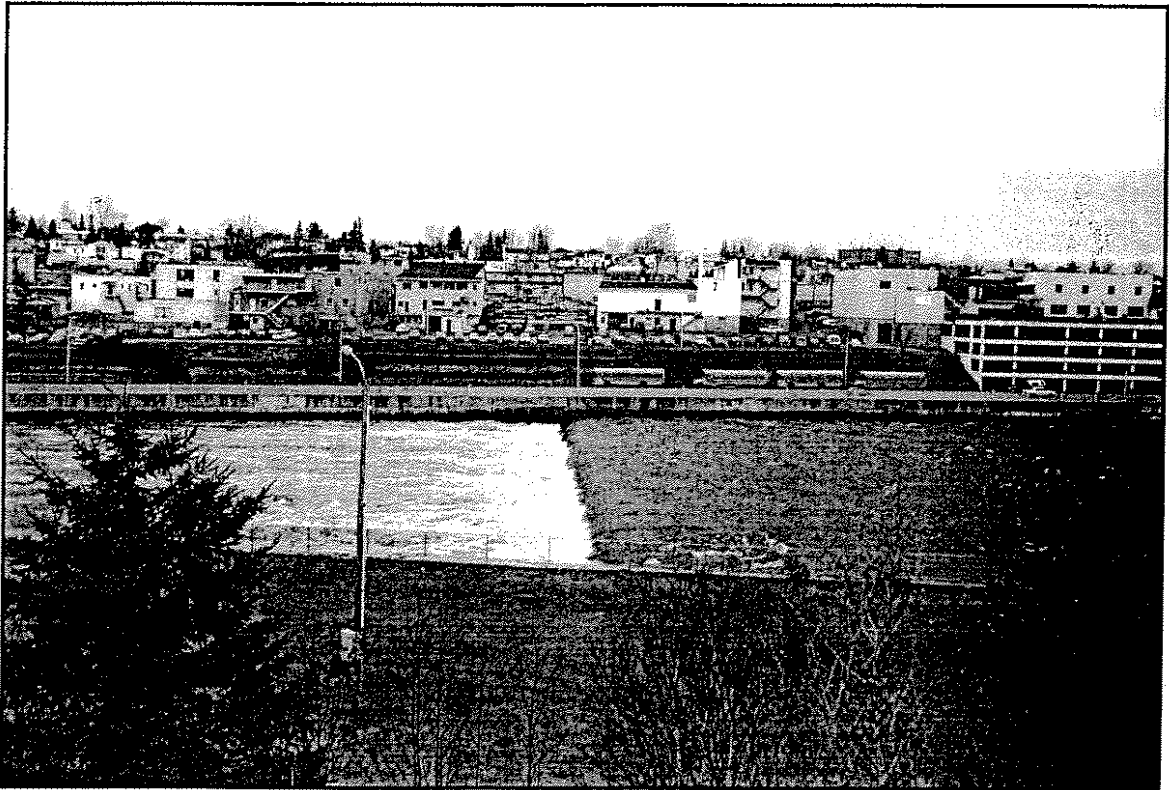
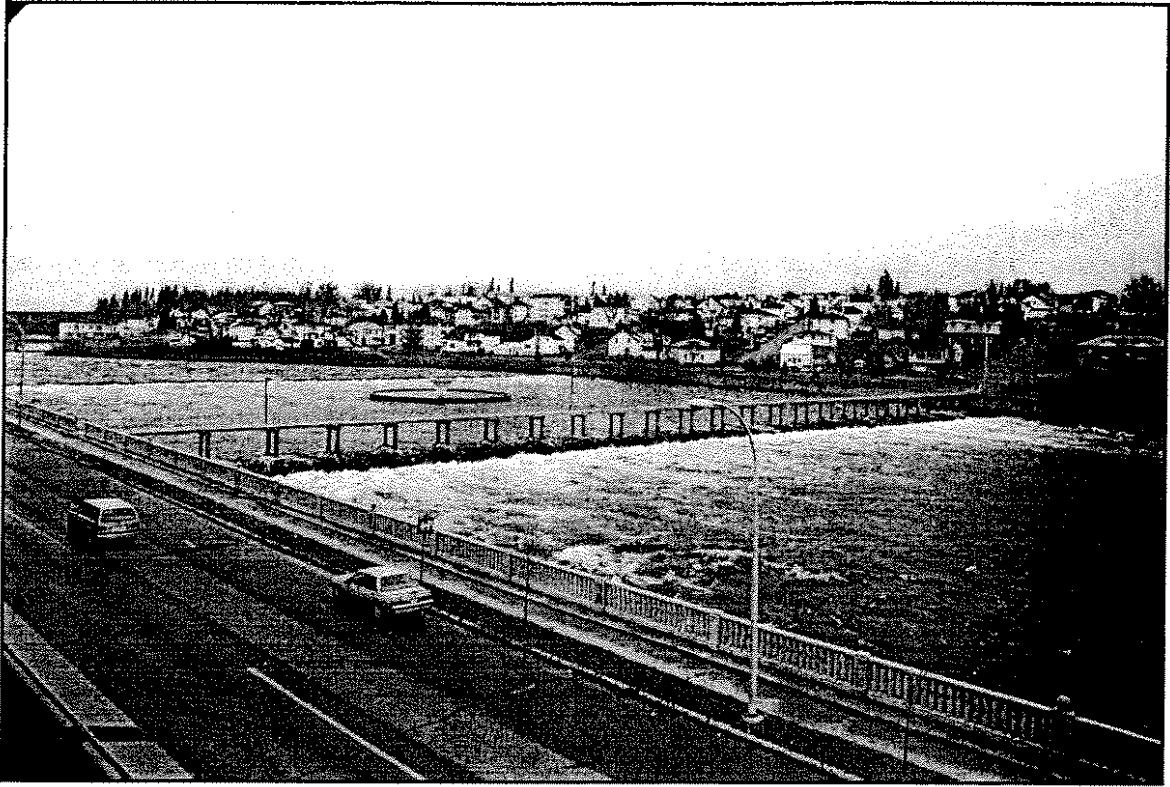


---

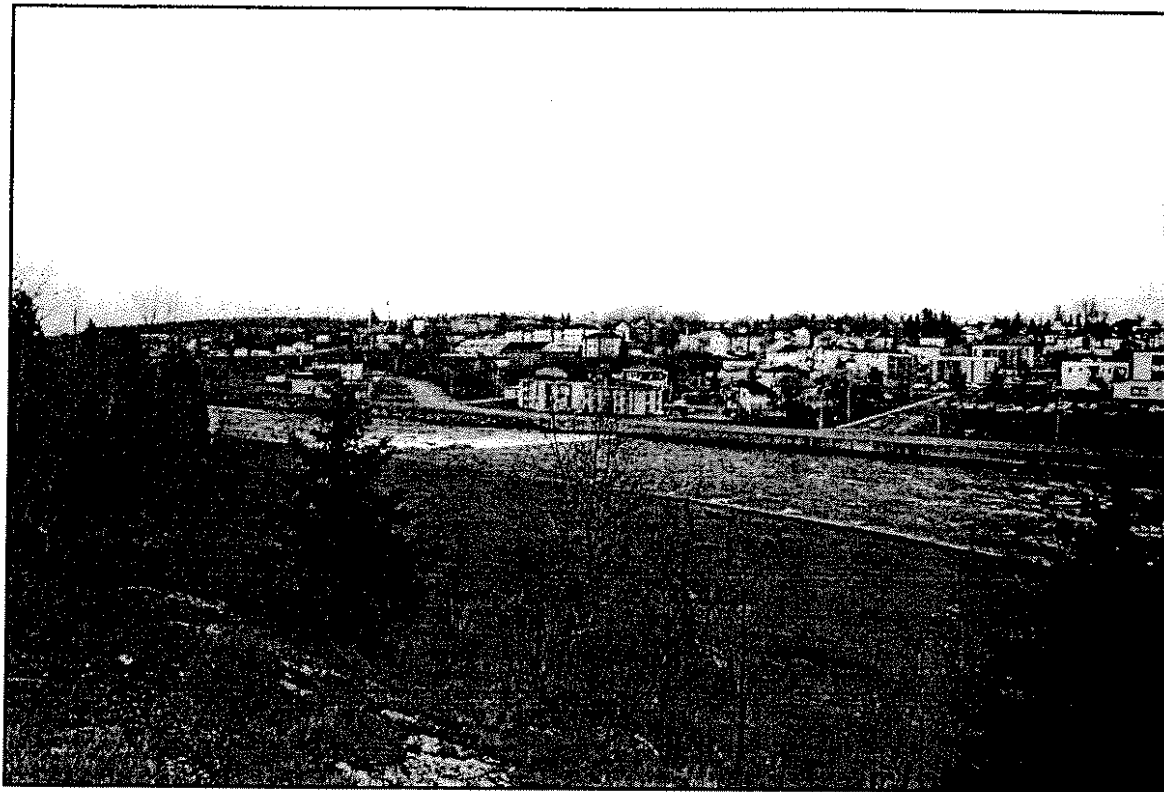
# **DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE**

---









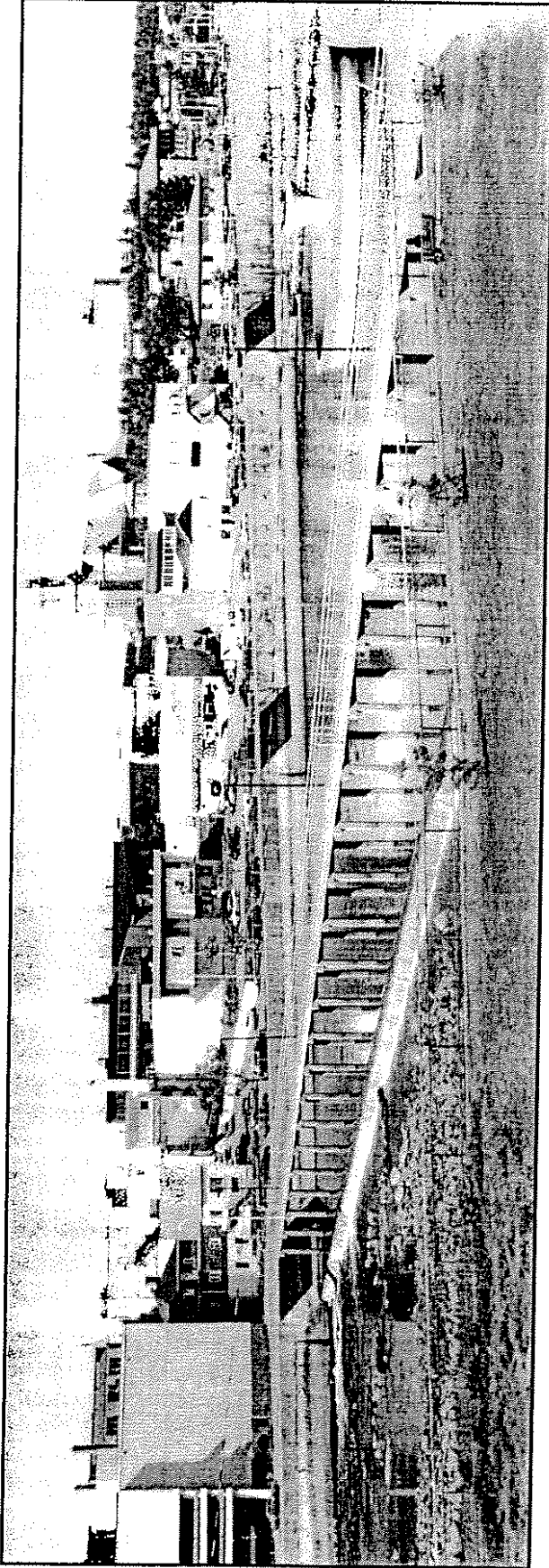


# **INTÉGRATION VISUELLE**

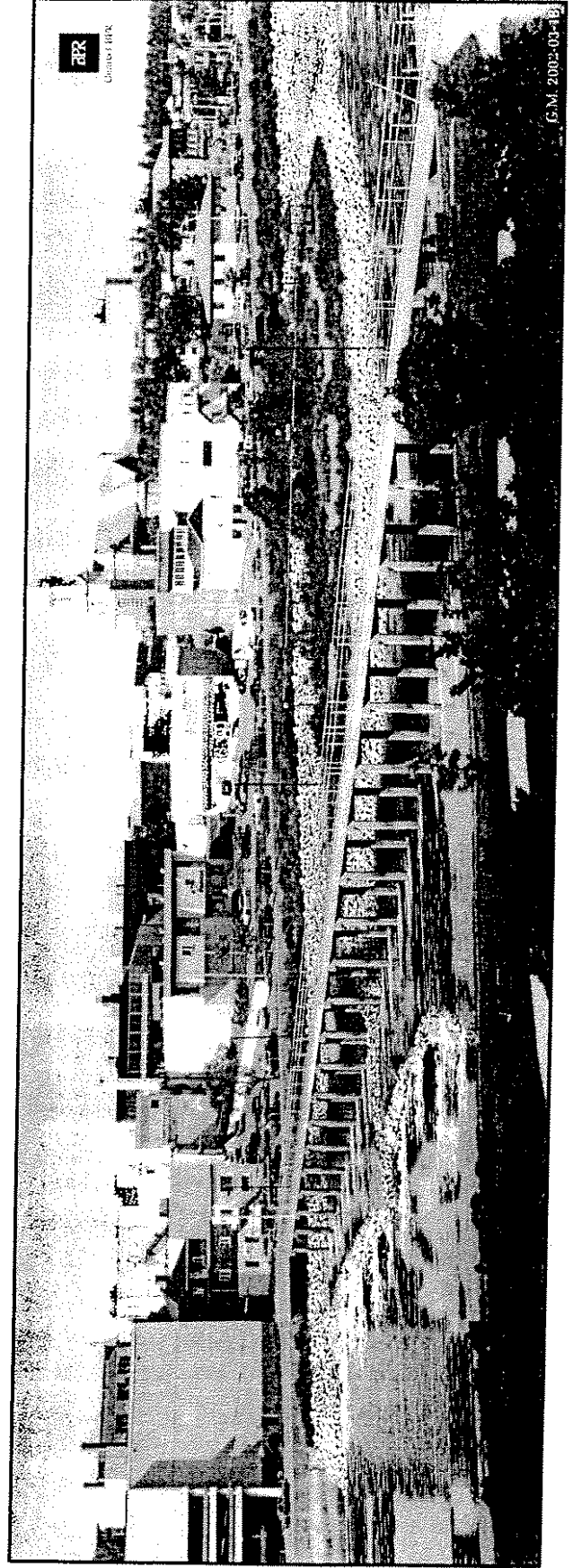




Avant :

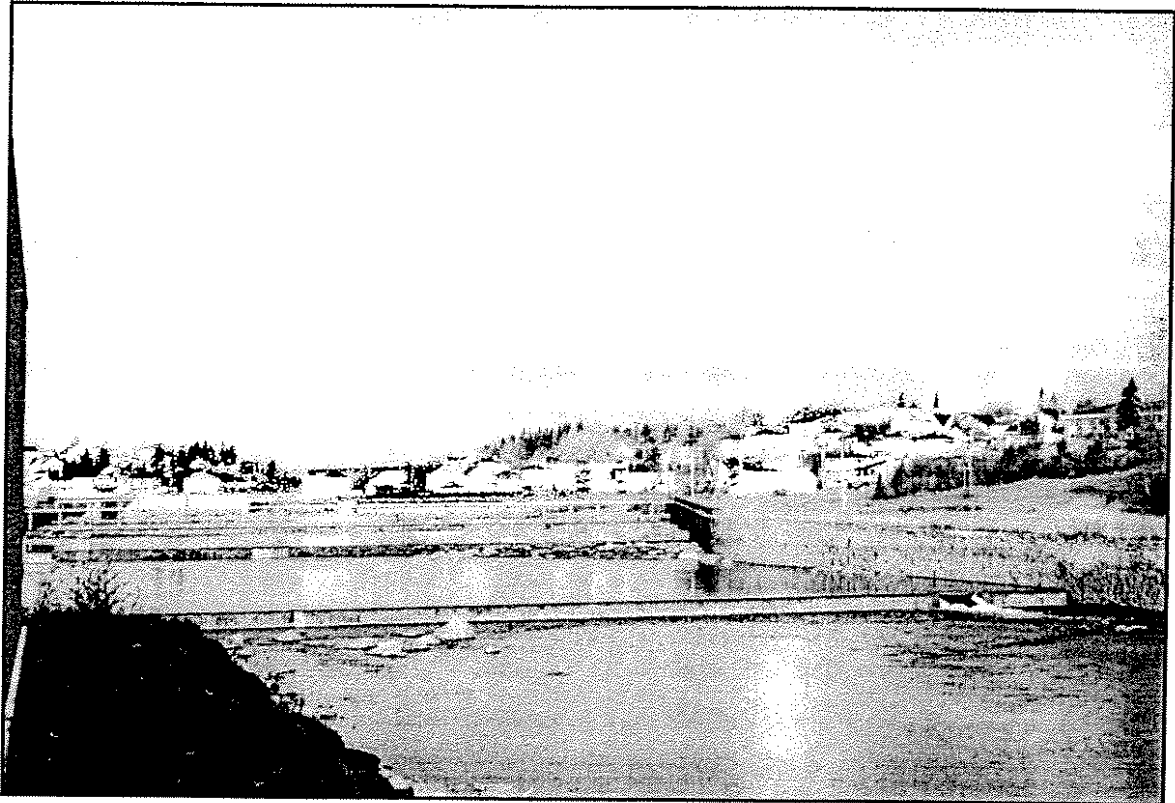


Après :





Avant :



Après :



